

**Direction Générale Adjointe Partenaire et Ressources – Direction des Systèmes d'Information**  
**Tableau annexé à l'arrêté n°AR-DAJAP/2022/874**

Direction – Service	Nom et fonction du délégataire	Délégations dans les matières suivantes à l'article 1 du présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Référence de l'arrêté
<b>Direction des Systèmes d'Information</b>	Pierre SITKO Directeur par intérim Directeur de Projets DGA Partenaire et Ressources  Frédéric DRYEPONDT Directeur Adjoint	Toutes les matières        Toutes les matières	Frédéric DRYEPONDT Directeur Adjoint	<b>AR-DAJAP/2022/874</b>
	Maxime CAILLERETZ Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information	DS 1 et DS 2	Pierre SITKO Directeur par intérim Directeur de Projets DGA Partenaire et Ressources	<b>AR-DAJAP/2022/874</b>

**Direction Générale Adjointe Partenaire et Ressources – Direction des Systèmes d'Information**  
**Tableau annexé à l'arrêté n°AR-DAJAP/2022/874**

Direction – Service	Nom et fonction du délégataire	Délégations dans les matières suivantes à l'article 1 du présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Référence de l'arrêté
Service Etudes et Développement des Systèmes d'Information	<p>Johann DEREGNAUCOURT Responsable du Service par intérim</p> <p>Johann DEREGNAUCOURT Responsable du Service Adjoint</p>	<p>1 à 5</p> <p>6 à 8 : dans les limites ci-dessous</p> <p>Délégation limitée aux actes et décisions dont le montant HT, pris isolément, est inférieur à 25 000 €.</p>	<p>Roberto DI GIACOMO Responsable du Service Développement et Maintenance des Infrastructures</p> <p>Sébastien FERDINAND Responsable du Service Développement et Maintenance des Infrastructures Adjoint</p> <p>Mireille KORLOWSKI Responsable du Service Relations Utilisations</p>	AR-DAJAP/2022/874
Service Développement et Maintenance des Infrastructures	<p>Roberto DI GIACOMO Responsable du Service</p> <p>Sébastien FERDINAND Responsable du Service Adjoint</p>	<p>1 à 5</p> <p>6 à 8 : dans les limites ci-dessous</p> <p>Délégation limitée aux actes et décisions dont le montant HT, pris isolément, est inférieur à 25 000 €.</p>	<p>En l'absence concomitante du Responsable et du Responsable Adjoint :</p> <p>Mireille KORLOWSKI Responsable du Service Relations Utilisations</p> <p>Johann DEREGNAUCOURT Responsable du Service Etudes et Développement des Systèmes d'Information par intérim</p>	AR-DAJAP/2022/874

**Direction Générale Adjointe Partenaire et Ressources – Direction des Systèmes d'Information**  
**Tableau annexé à l'arrêté n°AR-DAJAP/2022/874**

<b>Direction – Services</b>	<b>Nom et fonction du délégataire</b>	<b>Délégations dans les matières suivantes à l'article 1 du présent arrêté</b>	<b>En cas d'absence ou d'empêchement</b>	<b>Référence de l'arrêté</b>
Service Relations Utilisations	Mireille KORLOWSKI Responsable du Service	1 à 5 6 à 8 : dans les limites ci-dessous Délégation limitée aux actes et décisions dont le montant HT, pris isolément, est inférieur à 25 000 €.	Johann DEREGNAUCOURT Responsable du Service Etudes et Développement des Systèmes d'Information par intérim  Roberto DI GIACOMO Responsable du Service Développement et Maintenance des Infrastructures  Sébastien FERDINAND Responsable du Service Développement et Maintenance des Infrastructures Adjoint	<b>AR-DAJAP/2022/874</b>
Service Pilotage et Sécurité du SI	Responsable du Service Poste vacant	1 à 5 6 à 8 : dans les limites ci-dessous Délégation limitée aux actes et décisions dont le montant HT, pris isolément, est inférieur à 25 000 €.  DS1		<b>AR-DAJAP/2022/874</b>